

REUNION DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de MAI à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle de la Mairie – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 17 MAI 2024

PRESENTS : MM. BARNETT/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANAY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET

ABSENTS excusés : Mr BUZOS/Mme MAURIN.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 AVRIL 2024
- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 AVRIL 2024
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Budget 2024 : Amortissement immobilisation corporelle : véhicule électrique (Kangoo)
- Devis module complémentaire au skate park
- Droit de préférence sur la vente d'une propriété classée au cadastre en bois et forêt d'une superficie inférieure à 4 hectares.
- Devis pour la rénovation de « la maison des randonneurs »
- Travaux de rénovation thermique mairie/école et rénovation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR : Autorisation donnée au Maire pour la consultation d'un coordonnateur SPS
- Informations et questions diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 AVRIL 2024

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2024 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé.

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 AVRIL 2024

Le compte rendu de la réunion du 23 avril 2024 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé.

DECISION PRISE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ DECISION N° 12/2024

DEVIS POUR L'IMPLANTATION DES SONDAGES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE AVEC ACCESSIBILITÉ PMR

Décision prise par le Maire le 27 AVRIL 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, il est nécessaire de faire intervenir un bureau d'étude permettant de définir le principe de fondation existant et leur capacité portante mais également de définir le système de fondation des ouvrages créés.

Il informe qu'il a signé le devis présenté par la SAS S.E.T.E.R.S.O. située à AGEN (47).

Montant du devis : 4 800,00 € ht soit 5 760,00 € ttc répartis comme suit :

- Diagnostic de l'existant : 700,00 € ht
- Prédimensionnement et estimatif AVP : 900,00 € ht
- Plans et pièces écrites PRO-DCE : 1 400,00 € ht
- ACT : 600,00 € ht
- DET : 1 200,00 € ht

D24.05.001 : Budget 2024 : Amortissement immobilisation corporelle : Véhicule électrique (Kangoo).

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations. La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Monsieur le Maire précise que la commune pratique l'amortissement en délibérant sur chaque bien qu'il souhaite amortir.

Monsieur le Maire propose que l'achat du véhicule électrique de marque Renault Kangoo acheté le 2 mai 2024 pour un montant de 7 500 € ttc, soit amorti sur une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Juin 2024 soit le premier jour du mois suivant sa mise en service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'amortir le véhicule électrique de marque Renault Kangoo. Prix d'achat : 7 500,00 € ttc
- FIXE la durée d'amortissement sur 5 ans qui sera calculée à partir du 1^{er} mai 2024 date mise en service du véhicule.

D24.05.002 : Devis module complémentaire au skate park

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de compléter la plate-forme sur lequel se trouve le skate park, il était prévu l'achat de modules complémentaires ainsi que l'achat de panneaux de basket ball et de handball.

Il donne lecture du devis présenté par la Société Altrad qui propose le module SPINE en complément de la structure existante du skate park mais également la pose d'un panneau de basket ball réglable mural avec filet et d'un but handball basket scolaire à fixer.

Montant du devis : 12 400,00 € ht – 14 880,00 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le devis présenté par la Sté ALTRAD pour un montant de 12 400,00 € ht – 14 880,00 € ttc.
- CHARGE monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.05.003 : Droit de préférence sur la vente de propriété classée au cadastre en nature bois et forêt d'une superficie totale inférieure à quatre hectares

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Me Sabrina LAMARQUE LAGÛE Notaire à CAPTIEUX , informant le Maire de la vente d'une parcelle cadastrée section C numéro 279 situées au lieu-dit « Cabanieux» d'une contenance totale de 89a 06ca,

Vu l'article L.331-24 du Code forestier donnant à la commune un droit de préférence sur les ventes de propriétés classées au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie inférieure à quatre hectares,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section C numéro 279 située au lieu-dit « Cabanieux» d'une contenance totale de 89a 06ca.

D24.05.004 : Devis pour la rénovation de « la maison des randonneurs »

Monsieur le Maire donne lecture des devis parvenus en mairie concernant la rénovation de « la maison des randonneurs »

Rénovation de la charpente :

Entreprise CONSTANS de SAVIGNAC (33) : 11 670,02 € ht – 14 004 ,05 € ttc

Entreprise LAPORTE d'AUROS(33) : 10 517,01 € ht – 12 620,41 € ttc

Maçonnerie : Enduit

Entreprise MIRAMBET d'AILLAS (33) : 4 800,00 € ht -5 760,00 € ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

** DECIDE de retenir les devis suivants :

-Rénovation de la charpente : Entreprise LAPORTE d'AUROS : 10 517,01 € ht soit 12 620,41 € ttc

- Maçonnerie – Enduit : Entreprise MIRAMBET d'AILLAS : 4 800,00 € soit 5 760,00 € ttc

** CHARGE monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.05.005 : Travaux de rénovation thermique mairie/école et rénovation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR : autorisation donnée au Maire pour la consultation d'un coordonnateur SPS

Monsieur le Maire indique que l'opération concernant les travaux de rénovation thermique mairie/école et rénovation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR nécessite la nomination d'un coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à lancer une consultation afin de choisir un bureau de contrôle pour le suivi de ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à lancer cette consultation.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mr le Sous-Préfet afin de faire le point sur les dossiers de demande de subventions concernant le projet de rénovation énergétique ainsi que le projet de rénovation du bâtiment de la Mairie.

D'autres points ont été évoqués : - les dépôts sauvages

- les ZRR

- les frais de fonctionnement des écoles

- **Restaurant scolaire** : Mr le Maire a reçu le directeur régional de la société CONVIVIO – prestataire pour la confection des repas au restaurant scolaire. Pas de modification concernant les conditions dans l'immédiat mais prévision d'une augmentation de 10 à 15%.

- **Création d'une commission pour l'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

La commission sera composée des membres ci-après désignés :

- Mr BARNETT André Marc

- Mme LAULAN Christelle

- Mr COZ Stéphane

- Mr BREAUDEAU Thierry

- Mr CAZEMAJOU Joël

- Mme DANNEY Chantal

- **SIVOS DE BAZAS** : Mr LUCBERT – délégué au SIVOS – indique que le syndicat du transport scolaire a été dissous.

- **SMAHBB** : Mr GUILLOMON, président du syndicat, indique que 4 techniciens ont été recrutés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,
Christelle LAULAN

Le Maire,
André Marc BARNETT